



Brevet d'invention délivré pour la Suisse et le Liechtenstein
Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

⑫ FASCICULE DU BREVET A5

⑯ Numéro de la demande: 6863/81	⑯ Titulaire(s): Gaston Paul Wiel, Paris (FR)
⑯ Date de dépôt: 27.10.1981	
⑯ Priorité(s): 27.10.1980 FR 80 22905	⑯ Inventeur(s): Wiel, Gaston Paul, Paris (FR)
⑯ Brevet délivré le: 13.12.1985	
⑯ Fascicule du brevet publié le: 13.12.1985	⑯ Mandataire: Kirker & Cie SA, Genève

⑯ Composition destinée à être utilisée pour les soins et le rajeunissement de la peau.

⑯ La composition destinée à être utilisée pour les soins et le rajeunissement de la peau présentant une modification du degré d'acidité de celle-ci ou une production importante de sebum, est constituée d'agents vitaminés, d'agents émulsionnats, d'agents gras, d'une macération de produits végétaux naturels, d'additifs tels qu'excipients.

REVENDICATIONS

1. Composition destinée à être utilisée pour les soins et le rajeunissement de la peau, caractérisée en ce qu'elle est constituée d'agents vitaminés, d'agents émulsionnants, d'agents gras, d'une macération de produits végétaux naturels et d'additifs.

2. Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que les agents vitaminés sont constitués par une association de vitamines A, D2 et E.

3. Composition selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce qu'elle comporte la vitamine A associée à la vitamine D2 dans un excipient huileux.

4. Composition selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'agent vitaminé est la vitamine E.

5. Composition selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le premier agent gras est la lanoline.

6. Composition selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que l'autre agent gras est de l'huile d'avocat.

7. Composition selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que la macération de produits végétaux naturels est constituée par de l'eau de rose, de l'eau de laurier, de cerise et de l'eau de fleur d'oranger.

8. Produits d'hygiène et de toilette, caractérisés en ce qu'ils contiennent une composition de base selon l'une des revendications 1 à 7.

La présente invention a pour objet une composition destinée à être utilisée pour le soin et le rajeunissement de la peau.

Dans le domaine des produits cosmétiques, on a toujours recherché une solution au traitement des peaux par rapport à un pH de référence, sans pouvoir toutefois apporter de solutions satisfaisantes en raison de la multitude des facteurs liés aux diversités des peaux à traiter ainsi qu'à des facteurs extérieurs, tels que climatiques.

Aussi de nombreux laboratoires ont pu mettre au point des compositions aux préparations spécialement adaptées à des peaux sèches ou grasses. Chaque composition tendant alors à maintenir un équilibre par rapport au degré d'acidité de la peau traitée et souvent par rapport aux conditions climatiques du moment.

Certaines de ces préparations, bien que satisfaisantes, ne permettent pas d'obtenir l'équilibre recherché et, de plus, après une utilisation prolongée, elles ne présentent plus les mêmes propriétés spécifiques qu'au début du traitement.

Les produits connus sont des émulsionnants à base de glucose, acide cyanhydrique, et d'aldéhyde benzoïque avec un très faible pouvoir régénérateur de la peau.

Or, indépendamment du degré d'acidité d'une peau à traiter, certaines modifications profondes interviennent par suite d'un facteur de vieillissement des cellules elles-mêmes.

Afin de remédier à l'ensemble de ces inconvénients, des recherches effectuées par approche des différentes compositions ont permis de mettre en évidence que la dégénérescence d'une peau pouvait être retardée ou stoppée grâce à l'utilisation de produits appropriés hautement régénérants et nourrissants de l'épiderme, tout en conser-

vant à la peau un degré d'acidité satisfaisant quelle que soit la durée d'utilisation des produits en cause ou les conditions climatiques extérieures.

A cet effet, l'invention concerne une composition nouvelle applicable au traitement et au rajeunissement de la plupart des peaux dans les conditions hautement satisfaisantes, quelle que soit la durée d'utilisation de la composition et les conditions climatiques extérieures.

De plus, cette composition permet de donner à la peau un aspect satiné souple ainsi qu'une couleur parfaitement naturelle correspondant à la peau d'une personne adolescente.

En outre, cette composition et son procédé de fabrication présentent l'avantage de mettre en œuvre en combinaisons des produits végétaux naturels hautement régénérants de l'organisme.

La présente invention concerne à cet effet une composition destinée à être utilisée pour les soins et le rajeunissement de la peau, notamment une peau présentant une modification du degré d'acidité ou une production importante de sébum, caractérisée en ce qu'elle est constituée d'agents vitaminés, d'agents émulsionnants, d'agents gras, d'une macération de produits végétaux naturels ainsi que d'additifs.

Suivant une première caractéristique de l'invention, la composition est constituée par une association d'agents vitaminés regroupant de préférence les vitamines A et D2 associées puis la vitamine E ou tocophérol.

Les vitamines A et D2 sont associées à une dose de 70 000 UI de vitamines A pour 80 000 UI de vitamines D2 pour un mélange de 2 ml dans un excipient huileux.

La vitamine E ou tocophérol est utilisée comme autre agent vitamine.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la composition comporte un premier agent gras, constitué de préférence par de la lanoline.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la composition comporte un deuxième agent gras constitué avantageusement par de l'huile d'avocat.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, la composition comporte des macérations de produits végétaux naturels constitués généralement par de l'eau de rose, de l'eau de laurier, de cerise et de l'eau de fleur d'oranger.

On pourra sans sortir du cadre de l'invention compléter la composition par tous additifs, tels que des excipients, de manière à personnaliser au maximum le produit ainsi obtenu.

La composition selon l'invention peut être préparée comme suit: on place un premier agent gras, constitué de lanoline, dans un récipient mélangeur, puis on y ajoute les agents vitaminés constitués par des vitamines A, D2 et E ainsi que les macérations de produits végétaux constituées par de l'eau de rose, de l'eau de laurier, de cerise et de l'eau de fleur d'oranger. Après obtention d'une bonne homogénéité de cette composition, on mélange lentement un second agent gras constitué par une huile d'avocat et l'on obtient ainsi une composition cosmétique prête à l'emploi.

L'invention s'applique à la cosmétique en général, au traitement et au rajeunissement de la peau.

La composition selon l'invention peut être également utilisée à titre de composition de base pour la préparation de savons, shampoings, lotions ou autres produits d'hygiène et de toilette.